

Décision Générale colonial

Décision n° n°47 Promotions,

n°47

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 21 juillet 1929
Numéro JO n° 392 du 31/07/1929	Date du numéro 31 juillet 1929

TEXTE INTÉGRAL

le sous-brigadier indigène de 2° œ'Esse Aouale Hussein est promu à la 1 classe, Le picposé indigène de 3° classe Ahmed Egué est promu à la 2° classe. Sont promus au 2° échelon de la 17 classe de leur grade les agents indigènes : Mohamed Farah, Doalé Abar et Abdi Hersi Sont promus à la 2° classe de leur grade les agents indigènes de 3° classe : Bœul Boh et Djama Aden. Sont élevés à la 3° classe les agents de 4° classe : Doale Djama et Sahal Noor. Les promotions ci-dessus porteront effet à compter du 1° » juillet 1929